

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
SERVICES DE CONSULTANTS / FIRMES :**

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'EQUIPEMENT

OFFICE DES ROUTES (OdR)

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NATIONALE N° 15 : GITEGA – NGOZI ;
TRONÇON : GITEGA-NYANGUNGU (PHASE II : 50 KM, DU PK 0+00 au PK 49+775**

AUDIT DES COMPTES DU PROJET

Financement : FAD
N° de l'Accord de DON : 5900155001852 (FEF) / 2100155020566 (FAD)
N° Identification du Projet : P-BI-DBO-016

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don du Fonds Africain de Développement (FAD), en vue du financement de la deuxième phase du Projet d'Aménagement et de Bitumage de la Route Nationale N°15 : GITEGA-NGOZI, tronçon entre la Ville de Gitega et le village Nyangungu (du PK0+000 au PK49+775, soit 50 km). Il est prévu qu'une partie des Fonds obtenus au titre de ce Don soit utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du Contrat de Services relatif à la **Vérification des Etats Financiers et Comptables du Projet pour les Exercices Budgétaires 2016 et 2017.**

2. Le Consultant aura pour mission d'examiner conformément à la norme internationale (ISA), que : (i) tous les Fonds, y compris les Fonds de Contrepartie et les autres Fonds extérieurs (dans le cas de cofinancement) ont été utilisés conformément aux conditions des Accords de Don, en accordant l'attention requise aux considérations d'économie et d'efficacité, et aux seules fins pour lesquels les Fonds ont été fournis ; (ii) les biens, les travaux et les services ont été acquis conformément à l'Accord de Financement et ont été correctement justifiés ; (iii) des justificatifs, des archives et des livres de comptes appropriés ont été tenus en relation avec toutes les activités du Projet ; (iv) les comptes spéciaux ont été tenus conformément aux dispositions de l'Accord de DON et aux Règles et Procédures de la Banque en matière de décaissement ; (v) les Etats Financiers sont préparés par la gestion du Projet conformément au cadre applicable pour l'établissement des rapports ; (vi) aucune dépense inéligible n'a été identifiée au cours de l'exercice concerné par l'audit.

3. Le Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement, à travers l'Organe d'Exécution du Projet qui est l'Office des Routes (OdR) / Cellule de Suivi et de l'Exécution du Projet (CSEP), invite par le présent Avis, les Cabinets d'audit éligibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (documentation/brochures, référence concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des Missions similaires, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, curriculum vitae, etc.).

4. Les critères d'éligibilité pour l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux Dispositions des « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » du **Groupe de la Banque Africaine de Développement (Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012)**, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous aux jours et heures ouvrables ou en faisant une demande formelle par E-mail : du Lundi au Vendredi de 07 h 30 mn à 15 h 30 mn (heure locale).

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par voie électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous plis fermé, au plus tard, **le 13 / 02 / 2017 à 9 h 30 mn (heure locale)** et porter expressément la mention : « **REPONSE A L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET RN15-PHASE II, POUR LES EXERCICES 2016 & 2017.** »

7. L'adresse à laquelle les Manifestations d'Intérêt doivent être envoyées est la suivante :

OFFICE DES ROUTES (OdR)

Cellule de Suivi et de l'Exécution du Projet (CSEP) de la RN15

Avenue

HEHA, Quartier Kabondo,

B.P. 6675 BUJUMBURA

BURUNDI.

Tél. : + 257 22 22 29 40

+ 257 22 25 36 95 ou + 257 22 27 70 43

Fax : + 257 22 22 09 59

E-mail : info@odr.bi , odr@odr.bi ou sylkar2003@yahoo.fr

Site web : www.officedesroutes.bi

8. La langue de travail est le français.